

Mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO - Programme de travaux 2010 - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : L'inscription depuis le 7 juillet 2008 des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO concerne la Citadelle, l'enceinte de la Boucle et l'enceinte de Battant avec le Fort Griffon, soit un total de 195 ha et 10 km de remparts.

Vauban ayant exploité au mieux les caractéristiques de défense naturelle que présente le site de Besançon, une boucle formée par un méandre du Doubs, fermée par une colline, l'ensemble du patrimoine fortifié est fortement marqué par ces sites naturels et paysagers, qu'il convient de conforter à l'échelle de la ville.

Cependant, plusieurs constats avaient été faits concernant le paysage aux abords des fortifications et le paysage lointain :

- une nécessité de meilleure lisibilité de la fortification, et notamment de la Citadelle, à l'échelle de la ville,
- une superposition de fonctions sur certains espaces : culture, promenade, loisirs, stationnement, circulation automobile...,
- un potentiel important en terme de superficie et de situation géographique,
- une accumulation de signalétiques (liées à la circulation automobile, réglementaire, patrimoniale, touristique...) et de mobiliers urbains hétérogènes (candélabres, corbeilles, bancs...).

Dans ce contexte, une étude pour la mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban a été confiée au bureau d'étude Aline Le Coeur Paysagiste DPLG.

Cette étude s'intègre dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable du site fortifié de Besançon, au titre des actions suivantes :

- préserver la qualité du site fortifié par Vauban dans son environnement urbain et paysager,
- conserver et restaurer pour les générations futures.

L'étude paysagère s'inscrit dans l'ensemble des études urbaines actuellement menées dans le périmètre concerné : pôle Viotte, TCSP, secteur sauvegardé du centre ancien (PSMV), déplacement du Monument aux Morts, etc.

L'objectif pour la Ville de Besançon est de pouvoir disposer d'un document cadre faisant apparaître :

- les principes généraux d'aménagements,
- les actions stratégiques de mise en valeur paysagère des fortifications,
- leur phasage dans le temps.

Les résultats de l'étude proposent un important programme de préservation et de valorisation paysagère de l'ensemble des fortifications concernées par l'inscription au patrimoine mondial.

Le programme de valorisation paysagère développe plusieurs axes :

- améliorer la lisibilité du site fortifié par Vauban, dans son environnement historique, urbain, paysager et écologique, notamment la Citadelle,

- maîtriser la végétation,
- créer, préserver les cônes de vue,
- intégrer des principes de maîtrise de l'urbanisation, notamment en faveur de la préservation des cônes de vue,
- redonner un usage attractif des abords des fortifications, tout en valorisant le patrimoine naturel,
- améliorer l'impact visuel de la voiture aux abords des fortifications,
- définir un mobilier et un éclairage adapté.

Le programme d'actions propose des interventions à court, moyen et long terme.

Certaines propositions s'inscrivent dans la continuité des opérations de mise en valeur des fortifications déjà engagées (interventions conservatoires, mise en vue des éléments de fortification, de la Citadelle, des strates de l'anticlinal...).

Les actions de mise en valeur paysagère proposées pour l'année 2010 comprennent :

- la mise en valeur conservatoire des fortifications :

- maîtrise de la végétation ligneuse ayant poussé de manière spontanée aux abords immédiats des fortifications.

- la mise en valeur visuelle des fortifications :

- dégagement visuel des fortifications par intervention sur la végétation, notamment sur le Glacis des Fusillés et le parc Saint-Etienne. Les interventions sont menées au cas par cas, de la coupe d'une branche à l'abattage de plusieurs groupes d'arbres,

- mise en valeur de certains éléments remarquables de l'architecture des fortifications par intervention sur la végétation. Les sites concernés sont plus particulièrement la Citadelle (le Front Royal, les tours du Roi et de la Reine), les tours bastionnées, les courtines,

- création de fenêtres de vues le long du chemin de Mazagran.

- la mise en valeur paysagère des espaces aux abords des fortifications :

- confortement d'itinéraires d'accès pédestre à la Citadelle par le réaménagement de chemins destinés à être empruntés par un large public,

- abattages et taille douce d'arbres situés sur l'enceinte de Battant,

- aménagements paysagers de la Citadelle, du parc Saint-Etienne et des abords des fortifications tels :

- ✓ réfection d'allées piétonnes, escaliers d'accès, création d'un chemin de ronde le long des remparts,

- ✓ réalisation de nouvelles plantations reprenant les principes édictés par Vauban,

- ✓ évocation de fortifications disparues par des végétaux,

- ✓ mise en place de mobilier de convivialité et de repos,

- ✓ installation ou rénovation de signalétique patrimoniale depuis les points de vue, tels Chaudanne, Bregille, Chapelle des Buis, chemin des Trois Châtel.

Ces travaux de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban de Besançon inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO débiteront au cours de l'année 2010 et se poursuivront en 2011.

L'estimation du coût des travaux prévus au titre de l'année 2010 est de 249 985 € HT, soit 298 982 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- part Union Européenne (FEDER) - 50 %	124 992,00 €
- part Département du Doubs - 30 %	74 996,00 €
- part Ville de Besançon - 20 %	<u>49 997,00 €</u>
TOTAL HT	249 985,00 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>48 997,06 €</u>
TOTAL TTC	298 982,06 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23.823.2312.6044.34000 du budget principal.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet de mise en valeur paysagère des abords des fortifications de Vauban et le plan de financement prévisionnel,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour le projet concerné des aides financières de l'Union Européenne (FEDER), du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir cette opération et à signer toute convention éventuelle avec les partenaires.

«Mme Françoise PRESSE : Suite à la classification des fortifications à l'UNESCO, nous avons demandé à une architecte paysagiste Aline LECOEUR de mener une étude, un diagnostic général sur la ville et ce premier rapport va vous montrer quelques propositions d'opérations pour 2010. Et pour que vous ne soyez pas étonnés par quelques prises de décisions qui pourraient arriver et que vous verriez autour d'arbres vers la Citadelle ou autour des abords du Fort Griffon ou du pourtour de la Boucle, je souhaite vous présenter quelques diapositives vous montrant le travail qui sera opéré en particulier sur la partie végétale mais pas seulement. Vous voyez qu'il y a trois objectifs, tout d'abord la mise en valeur conservatoire des fortifications, ensuite la mise en valeur visuelle des fortifications et enfin la mise en valeur paysagère des espaces aux abords de ces fortifications. Ce travail vient soutenir celui qu'avait effectué mon collègue GIRARD sur ces préoccupations quant au développement du tourisme sur la Ville de Besançon et le premier site à mettre en valeur étant la Citadelle, je vous propose donc ces quelques vues.

Tout d'abord des principes d'aménagement autour de l'arbre : vous savez qu'ici nous avons une politique de l'arbre affirmée, que chaque arbre est étudié au cas par cas. C'est pour cela qu'on ne coupe pas des arbres n'importe quand et qu'on n'en replante pas n'importe quand et n'importe où. La Ville de Besançon affirme donc ce principe et vous avez quelques vues, quelques images qui vous montrent de quelle façon on pourrait procéder à différents niveaux sur ces arbres en fonction de leur emplacement par rapport aux fortifications. Tout d'abord à gauche une taille de formation pour remonter le houppier, donc vous voyez les branches basses de cet arbre qui pourraient être supprimées de manière à dégager la vue du haut du mur, vue depuis l'extérieur. Vous avez également au milieu en haut une taille douce pour

dégagement visuel, là c'est la même chose, il s'agirait d'enlever quelques branches basses. Ensuite à droite, une taille douce de réduction du houppier en fonction de la position de l'arbre par rapport au bâtiment par exemple ; enfin une taille douce pour maintien de hauteur, je signale qu'à chaque fois on précise bien taille douce avec préservation de l'arbre. Voilà pour les principes.

Le diagnostic nous a montré que par rapport à Vauban et aux archives départementales que l'on avait, que l'on a pu compiler, il y avait un principe de plantation en haut des remparts, en plusieurs rangs, en arrière du parapet. Donc on verra de quelle façon on pourra tenir compte de toutes ces données historiques sur la Ville de Besançon. Maintenant sur les cônes de vue à protéger et à définir, je vous en montre quelques-uns. Cela situe bien le territoire sur lequel nous allons agir, tout d'abord la Citadelle, ensuite le Fort Griffon, et puis le tour de la Boucle dominé par les forts de Bregille, Beauregard, Chaudanne. Vous remarquerez que pour la gare Viotte, il existe un cône de vue qui est protégé, qui est donc classé, et il faudra en tenir compte pour le dégagement de quelques branches et pour rétablir les points de vue. Par ailleurs vous avez des points de vue au niveau du Fort Griffon qu'il faudra aménager. Vous avez les points de vue de la Citadelle, qui sont très importants, depuis le front Saint-Etienne, depuis la tour du Roi et de la Reine, également depuis le chemin de ronde vers la Chapelle des Buis, Morre et Montfaucon en arrière, et enfin depuis la plate-forme au pied du bastion Sainte-Barbe. Voilà pour les principaux cônes de vue, on y reviendra au fur et à mesure des opérations que l'on vous proposera et le premier édifice dont on va parler maintenant et sur lequel je vais présenter quelques détails, ce sera la Citadelle avec tout d'abord le Glacis Saint-Etienne, le Glacis des Fusillés d'où l'on peut voir une vue d'ensemble... Bien sûr pour les points de vue il s'agira de voir depuis le haut vers le bas, mais il y aura également des points de vue du bas vers le haut...

M. LE MAIRE : L'idée, parce que j'ai deux mots à dire aux services, c'est que, globalement depuis le pont de Montrapon on puisse voir les murailles de la Citadelle, ce qui n'est pas le cas actuellement parce que c'est noyé dans la végétation. On les voit très bien en hiver quand il n'y a pas de feuilles, par contre en été on ne les voit plus, donc il y a là des tailles raisonnées et autres qui vont être mises en place.

Mme Françoise PRESSE : C'est assez complexe et vous avez sur cette vue l'ensemble des opérations qui seront menées, aussi bien au niveau de la dévégétalisation que de l'accès pour les piétons. On y reviendra si vous voulez au fur et à mesure mais ce sont les grands principes qui vous sont proposés là. Pour le parc Saint-Etienne il y aura aussi un certain nombre d'opérations menées, sachant que c'est un très beau site et qu'on voit très bien la Ville par transparence l'hiver. On s'aperçoit maintenant qu'avec les feuilles on a tout un tas de points de vue qui sont perdus.

M. LE MAIRE : L'idée globalement là pour résumer c'est de couper les arbres qui n'ont pas à être là, par exemple des sapins, de conserver quelques points d'ombre pour les pique-niques et surtout de dégager sur la droite tous ces arbres qui masquent la tour du Roi et la tour de la Reine et de replanter par contre quelques arbres en montant pour reformer ce chemin assez ombragé et très agréable...

Mme Françoise PRESSE : Je vois que tu connais bien le sujet.

M. LE MAIRE : Cela fait 10 ans que je me bats pour cela et on va enfin y arriver !

Mme Françoise PRESSE : Moi un petit peu plus Jean-Louis ! Dans ce parc l'idée, c'est de dégager également la demi-lune royale qui est actuellement masquée par des arbres. Vous voyez que tous les arbres qui seront soumis à abattage sont marqués d'une croix rouge. Vous avez aussi quelques chemins piétonniers qui sont indiqués en pointillé jaune. Vous avez également l'église Saint-Etienne marquée d'un rectangle vert, c'est à peine assez grand, qui sera ensuite matérialisée par un fleurissement de bulbes pour rappeler justement, ça c'est pour les amoureux du patrimoine, cette église Saint-Etienne. Depuis le fort de Bregille, vous avez actuellement un point de vue qui est dégagé vers la Citadelle, on en constituera un deuxième vers Battant et vers le fort Griffon qui est le deuxième site UNESCO important. Voilà pour les quelques images que je peux vous proposer maintenant.

Régulièrement, tous les six ou sept mois des opérations vous seront proposées. En fin d'année je pense qu'on commencera à proposer des opérations pour 2011. Celles qui vous ont été indiquées sont celles qui commenceront à partir du 15 juin 2010 en respectant les dispositions de l'arrêté préfectoral de protection du biotope concernant le faucon pèlerin et donc vous aurez très rapidement une mise en valeur de cette Citadelle et un petit peu de ses abords comme c'est indiqué ici.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une bonne chose, on va conserver de la verdure mais redonner de la majesté au bâtiment.

Mme Françoise PRESSE : Je rappelle qu'ici l'arbre a toujours une valeur intrinsèque, il n'est jamais une variable d'ajustement. C'est dans le cadre des grands principes qu'on a énoncés de paysage, de mise en valeur du patrimoine, qu'on coupe des arbres, la végétation ligneuse qui est apparue spontanément, il y a toujours une raison pour laquelle on coupe un arbre.

M. LE MAIRE : On va en couper mais on va aussi en remettre peut-être dans la montée.

Mme Françoise PRESSE : On en remettra à d'autres endroits.

M. LE MAIRE : Il faut reconnaître quand même qu'à Besançon ce n'est pas facile d'en faire couper un !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.